



# DIPLOÔME INTER-UNIVERSITAIRE

## SANTÉ

## SOCIÉTÉ

## MIGRATION

**Mères en exil, comment parler de ses enfants loin d'eux,  
le silence est-il voix ?**

**Mémoire du Diplôme Inter-Universitaire « Santé, société et migration »**  
Rédigé sous la direction de Marion BEROUD.

PRAT Manon

Année 2024-2025

## **Mères en exil, comment parler de ses enfants loin d'eux, le silence est-il voix ?**

Mots clés : Migration féminine, mère, femme isolée, parentalité, éloignement.

Je suis infirmière médiatrice santé au sein d'une association Grenobloise. J'interviens principalement dans un accueil de jour pour femmes.

Beaucoup d'entre elles sont exilées, qu'elles soient en demande d'asile, ayant obtenu une protection internationale ou déboutée. Parfois, ces femmes ont migré seules contraintes de laisser leurs enfants au pays.

C'est après plusieurs années d'expérience que j'ai compris que cela concernait un grand nombre de femmes exilées et pourtant, nous en parlons peu.

Je m'intéresse ici à leur vécu et à la manière dont elles parlent de leurs enfants, ici, en France.

## SOMMAIRE

<b>Introduction</b> .....	1
<i>Emergence du thème</i> .....	1
<i>Questionnements / Hypothèses</i> .....	1
<i>Méthodologie</i> .....	2
<b>Partie 1 : Contexte du mémoire - Présentation du terrain</b> .....	4
<i>L'accueil de jour « le local des femmes »</i> .....	4
<i>Le public accueilli</i> .....	5
<i>Mon rôle d'infirmière médiaitrice santé au sein de la structure</i> .....	6
<b>Partie 2 : Cadre politique et migration féminine</b> .....	9
<i>La demande d'asile : une véritable épreuve</i> .....	9
<i>Quelques chiffres</i> .....	13
<i>Spécificité de la migration féminine</i> .....	14
<b>Partie 3 : Voix de mères exilées</b> .....	16
<i>Quelle place pour être mère ?</i> .....	16
<i>Voix et silence, comment se parle l'enfant ?</i> .....	20
<i>Quels soutiens trouvent-elles ici ?</i> .....	22
<b>Conclusion</b> .....	24
<b>Bibliographie</b> .....	25
<b>Annexes</b> .....	26

# Introduction

- *Emergence du thème*

« Avez-vous des enfants ? » c'est par cette question directe, lors d'un rendez-vous médical de contrôle auquel j'assiste, que je découvre que cette femme que j'accompagne depuis déjà quelques temps a une fille dans son pays. Je suis étonnée car je ne m'étais jamais posé la question, je savais qu'elle vivait seule ici. Puis, au fur et à mesure des accompagnements, chez des professionnels de santé, lors d'entretiens, de conversations plus informelles, je me rends compte que cela concerne beaucoup de femmes. Des femmes qui ont migré seules, contraintes de laisser derrière elles leurs enfants, parfois une famille entière.

- *Questionnements / Hypothèses*

Ce constat me questionne. Déjà parce que je n'avais pas du tout conscience que cela concernait autant de femmes. Je me demande alors pourquoi ce n'est jamais parlé ? Pourquoi dans toutes les formations que j'ai pu faire au niveau professionnel, ceci n'est jamais ressorti ? Pourquoi malgré le lien de confiance que j'ai avec certaines femmes que j'accompagne, il est rare qu'elles viennent à me parler de leurs enfants ? A partir de ce constat, deux hypothèses me viennent en tête :

- Elles n'en parlent pas parce que c'est trop douloureux pour elles.
- Elles n'en parlent pas parce qu'on ne leur pose jamais la question. Ici, en France, elles sont considérées comme des femmes isolées et non comme des mères.

Au départ, je me suis demandée quel impact psychologique cette situation pouvait avoir sur les femmes que j'accompagne, mais porter cette évaluation-là est un travail colossal et bien trop ambitieux.

Finalement, j'ai voulu donner la parole à certaines femmes qui m'ont confié au détour d'un entretien, d'une conversation, d'un moment formel ou informel, avoir des enfants. Leur laisser la possibilité de s'exprimer et de pouvoir partager ce qu'elles vivent et tenter de répondre à cette question : « Comment les mères exilées et séparées parlent-elles (ou ne parlent-elles pas) de leurs enfants restés au pays ? »

- *Méthodologie*

Lorsque j'ai commencé à m'intéresser au sujet, j'ai fait des recherches sur cette thématique. J'ai été relativement surprise du peu de littérature évoquant la situation de ces mères exilées éloignées de leurs enfants. En effet, si plusieurs ouvrages traitent de migration féminine ou de maternité en exil<sup>1</sup>, je n'en ai trouvé aucun spécifique sur cette parentalité à distance.

Parler de son parcours d'exil et de ses enfants restés au pays est une expérience intime, sensible et souvent douloureuse. Il m'a paru nécessaire de recourir à une méthode qualitative plutôt que quantitative. Pour cela, j'ai choisi de réaliser des entretiens semis-directifs qui permettent une cohérence dans les récits, grâce à une grille d'entretien, tout en laissant une liberté de parole. J'ai pu ainsi avoir des éléments de comparaison utiles à mon analyse (motivation du départ, liens avec leurs enfants, impact psychologique, soutien qu'elles trouvent en France) mais aussi des éléments plus personnels et nuancés, que je n'avais pas anticipé.

J'ai choisi de proposer ces entretiens à 4 femmes que je connais depuis plusieurs mois, que j'ai accompagné sur des démarches de santé et qui m'ont déjà parlé de leurs enfants. Elles sont dans des situations administratives différentes : une d'entre elles est en cours de demande d'asile, une autre vient d'obtenir un statut de réfugié et les deux autres ont été déboutées de leur demande. Il était important pour moi qu'un lien de confiance soit déjà établi et que la question de leurs enfants ait déjà été évoquée dans des conversations antérieures afin de garantir un certain « filet de sécurité émotionnel ».

Elles maîtrisent, toutes les quatre, suffisamment le français pour s'exprimer de façon autonome ce qui permet une précision dans les propos, sans intermédiaire. Il aurait été intéressant de réaliser des entretiens avec des femmes ne maîtrisant pas le français afin de ne pas exclure leurs récits mais je n'avais pas de budget pour financer un interprète professionnel.

Au total, j'ai mené quatre entretiens. Ce nombre me paraissait cohérent avec les objectifs d'une étude qualitative, qui privilégie la pertinence de l'analyse sur l'ampleur de l'échantillon. Ainsi, j'ai pu consacrer à chaque récit un temps important de préparation, d'écoute, de transcription et d'analyse. C'était également le nombre maximum que je pouvais assumer parallèlement à ma vie professionnelle et personnelle. Il est important de préciser que cela ne représente qu'un tout petit échantillon de femmes, l'analyse que je porte est uniquement issue de ces entretiens

---

<sup>1</sup> Cf. Bibliographie.

donc ne représente en aucun cas une généralité. Certaines femmes, souvent contraintes de partir dans la précipitation n'ont plus de lien avec leurs enfants, elles sont sans nouvelles.

L'entretien semi-directif présente plusieurs avantages selon moi : il favorise l'expression libre et détaillée des vécus, permet l'émergence d'éléments inattendus, et offre un espace de parole souvent rare pour les participantes. La limite principale, qui m'inquiétait avec cette méthode, était le risque de réactivation de traumatisme. D'où l'importance pour moi, de réaliser ces entretiens avec des femmes avec qui j'avais déjà créé un lien de confiance. Aussi, la transcription et l'analyse des données, demandent un investissement important en temps et en énergie.

## Partie 1 : Contexte du mémoire - Présentation du terrain

Je suis infirmière médiatrice santé, à Grenoble, au sein d'une association, « l'oiseau Bleu » membre du « Groupement des possibles ». Le service dans lequel je travaille s'appelle le PoPS (Point Précarité Santé). Crée en 1994, le PoPS avait pour mission d'accompagner les personnes bénéficiaires du RMI dans l'accès à leur santé. Aujourd'hui le service a évolué, mais l'objectif principal reste de faciliter l'accès aux « droits santé » de personnes en situation de précarité.

Dans le cadre d'un partenariat avec l'association femmes SDF, j'interviens depuis 2020 au sein de l'accueil de jour « le local des femmes » de l'association. C'est à partir de mon expérience de travail dans ce lieu que j'ai choisi le sujet de mon mémoire. Ainsi il me paraît important de présenter ici cette structure.

- ***L'accueil de jour « le local des femmes »***

« L'association Femmes SDF, créée à la fin de l'année 2000, s'est constituée autour des questions que pose l'existence des femmes SDF : qui sont-elles ? Quelle histoire personnelle les a conduites dans cette situation ? L'errance féminine est-elle identique à l'errance masculine ? » décrit Marie-France CHAMEKH, présidente de l'association à sa création.

Partant de ces questionnements, une recherche action de 2 ans est menée avec et auprès de femmes en errance sur l'agglomération Grenobloise. Ce travail fait l'objet d'une publication<sup>2</sup>.

Ces réflexions ont montré, entre autre, la nécessité d'avoir un lieu d'accueil de jour non mixte pour se poser la journée, en sécurité, se reposer et prendre soin de soi. Les fondatrices de l'association femmes SDF, Marie-Jo CHAPPOT et Marie-Claire VANNEUVILLE décriront cet espace comme : « un lieu spécifique pour les femmes, un lieu pas contre les hommes, simplement un lieu où elles pouvaient se retrouver, retrouver leur féminité entre autres, se faire du bien, retrouver la paix, ne pas être agressées ». « Un lieu où l'on n'était pas dans le faire, pas dans une action organisée obligatoire. Un lieu où l'on ait l'espace de se laisser aller, de se poser, sans être agressée par une demande sociale, une exigence sociale, un projet à réaliser. »

---

<sup>2</sup> VANNEUVILLE Marie-Claire, association femmes SDF. *Femmes en errance : de la survie au mieux-être*. Chronique sociale. 2005. 118 pages.

Le local des femmes s'est construit et a évolué au fur et à mesure des années et des changements sociétaux mais il reste un lieu où l'on accueille de manière inconditionnelle et dans l'anonymat des femmes seules et avec leurs enfants.

- ***Le public accueilli***

Si à sa création le local des femmes accueillait une dizaine de femmes en « galère », sans enfant, souvent accompagnées d'animaux et principalement nées en France, aujourd'hui la situation est différente. En 2024, 659 femmes et 268 enfants ont été accueillies. Pour comparaison, en 2017 l'accueil de jour avait vu passer 299 femmes et 150 enfants. La hausse de la fréquentation ne cesse d'année en année et le nombre d'enfant à la rue avec.

Au Local des femmes, **64,42% des femmes accueillies sont en situation d'exil**, que ce soit en situation irrégulière, en demande d'asile, ou régularisées. Avec le temps elles oscillent entre ces différentes situations administratives. La saturation des dispositifs d'hébergement de l'OFII<sup>3</sup> entraîne un long délai d'attente avant d'avoir une place. Si avant il était rapidement proposé une solution d'hébergement pour les familles, ce n'est plus le cas maintenant. Il n'est même pas rare de voir des femmes sortir de la maternité directement à la rue. Certaines passent toute leur procédure de demande d'asile sans avoir de proposition d'hébergement.

Beaucoup de femmes accueillies au sein du Local s'invisibilisent dans l'espace public. Elles font en sorte de ne porter aucun stigmate pouvant mettre en exergue leur situation de vie en rue. Elles sont souvent maquillées, épilées, coiffées et bien habillées, montrant ainsi des capacités matérielles à pouvoir prendre soin de soi. Elles font tous ces efforts afin de passer inaperçues et de ne pas se différencier des personnes ayant un hébergement.

---

<sup>3</sup> Office Français de l'Immigration et de l'Intégration.

- **Mon rôle d'infirmière médiatrice santé au sein de la structure**

Avant d'expliquer mon rôle au sein du local des femmes, il me paraît important de rappeler ce qu'est la médiation santé. Ainsi, dans son référentiel de compétences, de formation, et de bonnes pratiques sur la médiation santé, la Haute Autorité de Santé (HAS), décrit :

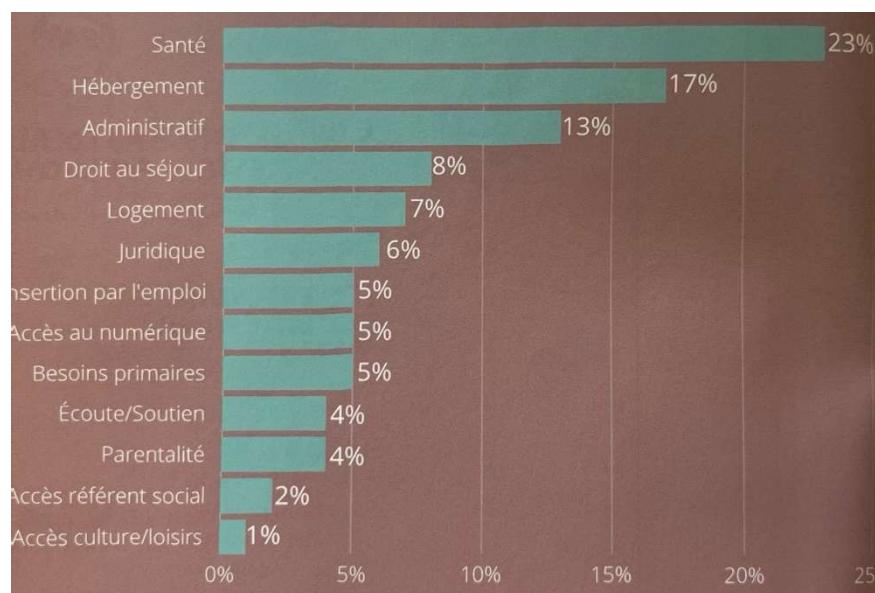
« La médiation est un processus temporaire de « l'aller vers » et du « faire avec » dont les objectifs sont de renforcer :

- L'équité en santé en favorisant le retour vers le droit commun.
- Le recours à la prévention et aux soins.
- L'autonomie et la capacité d'agir des personnes dans la prise en charge de leur santé.
- La prise en compte, par les acteurs de la santé, des spécificités, potentialités et facteurs de vulnérabilité du public.

La médiation en santé désigne la fonction d'interface assurée en proximité pour faciliter :

- D'une part, l'accès aux droits, à la prévention et aux soins, assurés auprès des publics les plus vulnérables ;
- D'autre part, la sensibilisation des acteurs du système de santé sur les obstacles du public dans son accès à la santé.

Au sein du local des femmes, les demandes d'accompagnement sont nombreuses mais la santé figure en premier dans les demandes exprimées par les femmes.



REPARTITION DES ACCOMPAGNEMENTS PAR THEMATIQUE SUR 2024

C'est à partir de ce constat là qu'un partenariat entre le PoPS et le local des femmes s'est créé en 2015. Si au départ une permanence santé tous les 15 jours était suffisante pour répondre aux besoins identifiés, à ce jour les choses sont différentes. En effet, je suis désormais présente 4 jours par semaine ce qui a permis de rencontrer cette année 141 femmes différentes (de janvier 2025 à juin 2025).

Certaines recherchent juste un soutien ponctuel : une aide pour prendre un rendez-vous, comprendre une prescription, trouver un professionnel de santé ou ouvrir des droits à l'assurance maladie par exemple. D'autres ont besoin d'un accompagnement plus renforcé et d'être soutenues pendant quelques mois, voire quelques années, dans l'accès à leur santé.

Ainsi, les demandes sont relativement variées comme le montre le tableau suivant qui indique les différentes actions menées lors des rendez-vous avec les femmes sur l'année 2025.

<b>Répartition des actions par catégorie</b>	<b>Nb</b>	<b>%</b>
Coordination parcours de soins	83	19.9 %
Aide prise de RDV	75	18 %
1ère rencontre	63	15.1 %
Soutien	48	11.5 %
Orientation	37	8.9 %
Documentation/Information	27	6.5 %
Aide remplissage dossier	20	4.8 %
Accompagnement physique	16	3.8 %
Médiation avec médicaux	14	3.4 %
Organisation matérielle des soins et confort de vie	6	1.4 %
Ne s'est pas présenté	6	1.4 %
Médiation avec TS	6	1.4 %
Création de lien	5	1.2 %
Recherche de praticien	4	1 %
Médiation avec paramédicaux	3	0.7 %
Ouverture de droits	2	0.5 %
Orientation vers asso	1	0.2 %
Entretien téléphonique	1	0.2 %
<b>Total</b>	<b>417</b>	<b>100 %</b>

NOMBREUSES SONT CELLES QUI ARRIVENT EN FRANCE, QUE JE RENCONTRE SEULEMENT QUELQUES JOURS APRÈS LEUR ARRIVÉE ET QUI ONT BESOIN D'ÊTRE SOUTENUES POUR SE REPÉRER DANS LE PARCOURS DE SOINS ET LE SYSTÈME FRANÇAIS.

Au local des femmes, elles n'ont aucune obligation de parler d'elles, c'est d'ailleurs une des premières choses qui leur est dit lorsqu'elles rentrent dans le lieu pour la première fois. Et pourtant je me rends compte que de plus en plus, les femmes ont besoin de se livrer, de raconter, de déverser les violences vécues, qui continuent ici, à la rue et les difficultés rencontrées. Alors une autre de mes fonctions est de les écouter, d'offrir un espace de paroles pour qu'elles puissent déposer ce qu'elles ont à déposer et parfois repartir un tout petit peu plus légères. C'est parfois dans ces moments-là qu'elles me parlent de leurs enfants qu'elles ont dû confier.

C'est aussi souvent lors d'accompagnement physique chez un professionnel de santé que ceci ressort. En effet, la question des enfants est souvent posée afin d'établir les antécédents, d'évaluer des risques de transmission génétique de certaines maladies etc. Un jour, j'accompagne une femme chez un médecin spécialiste, en lien avec une pathologie chronique. Le médecin lui demande si elle a des enfants. Elle répond que oui, une fille de 7 ans. Il lui explique alors qu'il faut qu'elle l'amène faire une prise de sang pour vérifier qu'elle n'est pas porteuse de la même maladie qu'elle. Elle baisse les yeux et explique que sa fille est en Guinée. Le médecin surpris lui répond froidement de lui faire faire ces examens quand elle ira la voir. Sa réponse est sèche. Gênée, elle répond qu'elle le fera sachant pertinemment qu'elle ne reverra pas sa fille rapidement étant en procédure de demande d'asile. En parlant avec elle, suite à ce rendez-vous, j'ai compris que l'attitude du médecin l'avait blessée. Elle s'est sentie jugée face à une situation très compliquée à vivre pour elle et n'a pas osé s'exprimer. La méconnaissance du médecin des réalités que peuvent vivre les femmes exilées en France a rendu son propos relativement violent.

C'est à travers ces différents accompagnements que je me suis aperçue que beaucoup de femmes exilées sont dans cette situation, elles ont fui un pays contraintes de confier leurs enfants.

## Partie 2 : Cadre politique et migration féminine

Mon mémoire se concentre sur des femmes exilées que j'accompagne. Les quatre femmes avec qui j'ai fait des entretiens sont passées par une procédure de demande d'asile et sont actuellement dans des situations administratives différentes (en cours de demande d'asile, réfugiée ou déboutée). Ce parcours spécifique est long et complexe, il me paraît important de présenter ici les différentes étapes et les droits associés à chacune d'entre elles pour contextualiser mon sujet. Je précise que ces étapes sont les mêmes pour toutes et tous mais étant donné que mon mémoire porte sur des femmes exilées j'utiliserais le féminin dans ce paragraphe.

### • *La demande d'asile, une véritable épreuve*

« L'asile est la protection qu'accorde un Etat d'accueil à une étrangère menacée dans son pays d'origine qui ne peut bénéficier de la protection des autorités de ce pays. »<sup>4</sup>

A son arrivée en France, la personne qui souhaite déposer une demande d'asile doit se rendre à la SPADA<sup>5</sup>, de son lieu de domicile afin de solliciter un rendez-vous en préfecture, au GUDA<sup>6</sup>. En fonction des départements, le temps d'attente pour avoir ce premier rendez-vous peut être plus ou moins long. Durant cette période, il n'y a aucun droit : elle ne peut pas ouvrir de droit à l'assurance maladie (durant les trois premiers mois suivant son arrivée), ne dispose pas d'autorisation de travail, n'a aucune aide financière et aucune proposition d'hébergement.

Elle se rendra ensuite au GUDA, où sont représentés les services de la Préfecture et de l'OFII, pour enregistrer sa demande. Les services de préfecture procèdent à la prise d'informations concernant la demandeuse (état civil, trajet et prise d'empreintes digitales). L'OFII propose une allocation, l'Ada<sup>7</sup> qui correspond à un montant journalier de 6,80 € soit environ 200 € par mois pour une personne qui bénéficie d'un hébergement et 14,20 € soit environ 400 € par mois si la demandeuse n'a pas d'hébergement. A cette étape de la procédure, les personnes ne sont toujours pas autorisées à travailler. C'est donc le seul revenu possible pour se loger, se nourrir, se vêtir, prendre en charge l'ensemble de ses besoins. L'OFII est aussi censé proposer un hébergement durant toute la période de la procédure. Malheureusement, il est de plus en plus compliqué d'avoir accès à un hébergement. Sur le terrain, j'observe que certaines femmes passent toute cette période à la rue. Parfois, malgré des vulnérabilités évidentes (pathologies

---

<sup>4</sup> Définition du Ministère de l'Intérieur

<sup>5</sup> Structure de Première Accueil des Demandeurs d'Asile

<sup>6</sup> Guichet Unique des demandeurs d'Asile

<sup>7</sup> Allocation pour Demandeur d'Asile

chroniques, personnes âgées, femmes enceintes ou avec des enfants en bas âge) une proposition d'hébergement ne leur est faite que très tardivement.

A l'issue de ce rendez-vous, le Préfet décide du placement de la demandeuse d'asile en procédure normale, accélérée ou Dublin<sup>8</sup>. Si elle est placée en procédure normale ou accélérée, elle pourra envoyer son dossier à l'OFPRA<sup>9</sup> puis sera convoquée pour son passage. Quant aux demandeuses "Dublinées", elles devront attendre plusieurs mois sous la menace d'un transfert, sans pouvoir déposer leur dossier auprès de l'OFPRA. Cette procédure rajoute beaucoup d'incertitude, d'anxiété et précarise davantage les personnes.

A cette étape, les femmes hébergées bénéficient d'un accompagnement social qui leur permet d'accéder à leur droit, d'être accompagnées pour écrire leur histoire, d'être soutenues dans cette procédure. Les femmes à la rue, elles, sont relativement isolées. Certaines femmes m'ont témoigné du sentiment d'injustice qu'elles ressentent face à la différence de délai pour une proposition d'hébergement. Bien que mères, elles sont considérées ici comme femme isolée. Alors que les femmes avec leurs enfants en France sont considérées comme plus vulnérables et donc prioritaires sur les hébergements.

Le passage à l'OFPRA est souvent un moment difficile. La demandeuse devra exposer son histoire, fournir des preuves et convaincre de la crédibilité de son récit. Plusieurs femmes m'ont déjà exprimé la difficulté de devoir justifier les violences qu'elles ont vécues et de parfois, ne pas être crues et reconnues dans cette violence. Cette étape réactive souvent des traumatismes. L'OFPRA examine la demande, en principe dans un délai de quelques mois mais les retards peuvent dépasser un an. Là encore cette attente est souvent difficile. Le récépissé de demande d'asile n'autorise toujours pas à travailler. Dans les textes, il est possible de demander une autorisation de travail au bout de 6 mois de demande d'asile mais dans les faits cette démarche est très complexe et n'aboutit que très rarement. Les personnes ne peuvent rien faire d'autre qu'attendre.

Ensuite le verdict tombe, L'OFPRA peut accorder :

- Le statut de réfugié : accordé à une personne étrangère persécuté dans son pays et qui ne peut ou ne veut pas se réclamer de la protection de ce pays. Il doit s'agir de persécutions fondées sur la race, la religion, la nationalité, l'appartenance à un certain

---

<sup>8</sup> La demandeuse d'asile est placé en procédure Dublin lorsque qu'un autre État de l'Union européenne est jugé comme responsable de l'instruction de sa demande.

<sup>9</sup> L'Office français de protection des réfugiés et apatrides

groupe social (y compris pour des considérations liées au genre et à l'orientation sexuelle, au risque d'excision pour les femmes) ou sur les opinions politiques.

- Le bénéfice de la protection subsidiaire : attribuée à un personne étrangère qui ne remplit pas les conditions d'obtention du statut de réfugié et qui prouve qu'elle est exposée dans son pays à l'un des risques suivants :
  - Peine de mort ou exécution
  - Torture ou peines ou traitements inhumains ou dégradants
  - Menace grave et individuelle contre sa vie ou sa personne en raison d'une violence qui peut s'étendre à des personnes sans considération de leur situation personnelle et résultant d'une situation de conflit armé interne ou international.

Elle obtient donc une protection de la part de la France et un titre de séjour de dix ans renouvelable pour un statut de réfugié et 4 ans renouvelable pour la protection subsidiaire.

Ces deux statuts ouvrent immédiatement des droits comme l'accès aux droits sociaux (Sécurité Sociale, logements sociaux, prestations familiales), le droit de travailler librement en France, de se former, le droit au regroupement familial pour faire venir ses enfants par exemple. L'obtention d'une protection est un réel soulagement, un espoir réel d'une nouvelle vie et une ouverture vers la possibilité de vivre de nouveau auprès de ses enfants. Mais on observe parfois à l'annonce de cette protection une sorte d'effondrement psychique des femmes. Elles ont tenu dans l'urgence et la survie mais une fois leur situation plus stable et une certaine sécurité installée, les défenses cèdent.

Mais l'OFPRA peut également rejeter la demande. En cas de rejet, un recours est possible auprès de la CNDA<sup>10</sup>. C'est souvent la dernière chance d'obtenir une protection, ce qui rend cette étape d'autant plus stressante. Si la CNDA rejette elle aussi la demande, la personne est déboutée de l'asile et peut se voir attribuer une OQTF<sup>11</sup>. Dans certains cas elle pourra solliciter un titre de séjour auprès de la Préfecture, sinon elle se retrouve en situation irrégulière sur le territoire entraînant un ensemble de conséquences juridiques (absence de titre de séjour, risque de rétention administrative et d'expulsion), économiques (pas d'accès légal au marché du travail), sociales (pas d'accès aux aides sociales) et psychologiques (anxiété, dépression, troubles du sommeil, sentiment de perte de dignité etc.). L'annonce d'un refus de la part de la

---

<sup>10</sup> Cours Nationale du Droit d'Asile

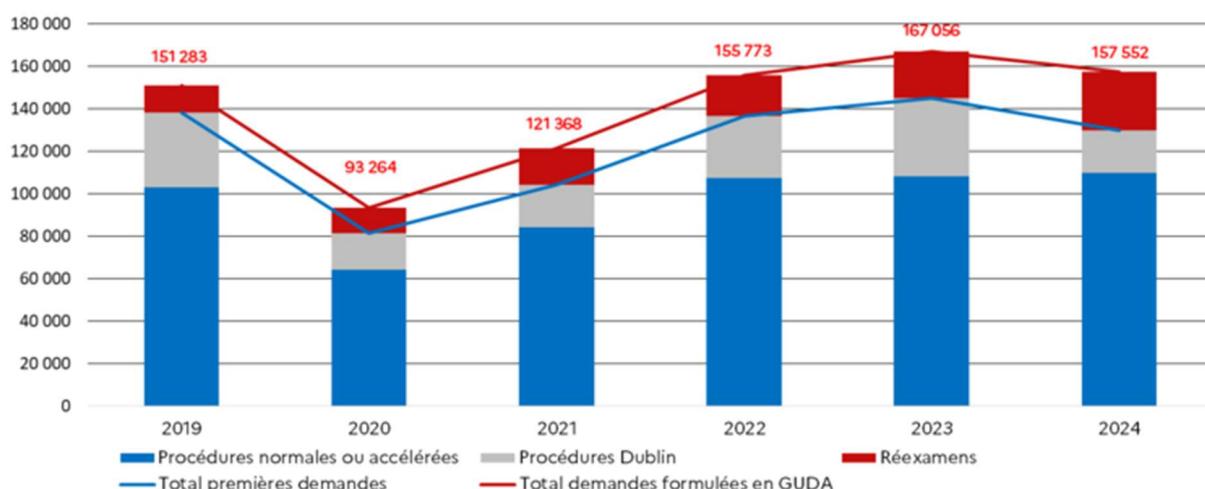
<sup>11</sup> Obligation de Quitter le Territoire Français

CNDA est vraiment une étape compliquée, parfois l'étape de trop. Les femmes déboutées de leur demande d'asile deviennent alors encore plus vulnérables à l'exploitation. Une femme que j'accompagne m'explique être contrainte d'avoir des rapports sexuels avec des hommes en échange d'argent pour pourvoir subvenir aux besoins de ses enfants. Elle n'emploie jamais le terme prostitution en m'en parlant et dit avoir extrêmement honte et peur que ses enfants le découvrent mais elle ne voit aucune autre solution. C'est loin d'être la seule à me confier cela.

Ainsi, la procédure de demande d'asile est une véritable épreuve pour ces femmes qui arrivent, les rendez-vous sont nombreux et elles n'ont pas le droit à l'erreur. Face à chaque interlocuteur, elles doivent se raconter, s'exposer, prendre le risque de réactiver des traumatismes. Les délais d'attente sont imprévisibles et le doute est permanent. Elles sont souvent très vulnérables du fait d'une grande précarité matérielle, de l'isolement, d'une santé physique et mentale parfois fragile et mise à rude épreuve. Une fois le verdict tombé, si elles sont déboutées, un choix impossible s'offre à elle : rester dans l'illégalité, partir pour tenter sa chance ailleurs, rentrer là où elles sont en danger.

- *Quelques chiffres*

En 2024, **157 552 demandes** ont été enregistrées en GUDA représentant une baisse de **5,7 %** par rapport à 2023.<sup>12</sup>



SOURCE : MINISTÈRE DE L'INTERIEUR, OFPRA.

Sur ce nombre de demandes enregistrés en GUDA, **153 715**, ont fait l'objet d'un enregistrement en OFPRA, la différence s'expliquant par l'application de la procédure DUBLIN. Le nombre de décisions d'accord d'un statut de protection prises par l'OFPRA et la CNDA s'établit à **70 284**, soit une hausse de 15,4 % par rapport à 2023. Cette augmentation s'explique notamment par la guerre en Ukraine, 13269 de première demande d'asile proviennent de personne Ukrainienne soit une hausse de 291,4% par rapport à 2023.

Il est très difficile de trouver des chiffres détaillés en fonction du genre. Selon un rapport de la CIMADE<sup>13</sup>, en 2023, **les femmes représentaient 20,8 % des premières demandes** (soit 47 780 femmes, dont 17 712 mineures).

<sup>12</sup> Chiffres du ministère de l'intérieur.

<sup>13</sup> Association loi 1901 qui pour but de manifester une solidarité active avec les personnes opprimées et exploitées. Elle défend la dignité et les droits des personnes réfugiées et migrantes, quelles que soient leurs origines, leurs opinions politiques ou leurs convictions.

- ***Les spécificités de la migration féminine***

La migration féminine a toujours existé. En France, en 2023, sur 7,3 millions d'immigrés, environ 52 % sont des femmes<sup>14</sup>. Aujourd'hui encore lorsque l'on pense migration féminine, nous avons souvent l'image de femmes qui migrent avec leur famille ou pour rejoindre leur conjoint déjà en France. Pourtant, aujourd'hui, de plus en plus de femmes migrent de manière autonome. S'il existe des causes d'exil communes avec les hommes, certaines sont spécifiques aux femmes comme les mariages forcés et précoce, les violences conjugales et intra-familiales, la traite aux fins d'exploitation sexuelle, les mutilations sexuelles. Dans leur livre *l'exil, toujours recommencer*, Didier Fassin et Anne-Claire Defossez explique « qu'il y a un autre espace où se manifeste les violences génératrices d'émigration : c'est l'espace domestique. Dans des sociétés patriarcale, l'emprise des maris, des pères et des frères sur la vie de femmes expose ces dernières à des humiliations et de brutalités pouvant aller jusqu'au féminicide ». Christine Davoudian met en avant également ces réalités et explique alors que ces femmes migrent car « elle refusent que l'on marchandise leur corps pour fonder les alliances et exigent une autre place comme sujet social dans la structure familiale et dans le couple. ». Elle parlera alors de migration « émancipatrice » « et « salvatrice ».

Mais parfois, elles migrent aussi à la recherche de meilleures conditions de vie, d'opportunités économiques, d'éducation.

Ainsi, les motivations de départ sont multiples. Nous pouvons le voir rien qu'à travers les quatre entretiens que j'ai réalisé pour ce mémoire. Camille Schmoll dans le livre *les Damnées de la mer* écrit : « les raisons qui poussent les femmes à partir sont multiples et invitent à repenser de manière radicale les oppositions par trop simpliste entre migrations volontaires et forcées, migrations précipitées et migrations prémeditées. »

Quelques soit le motif de départ, les femmes exilées sont particulièrement exposées aux violences. C'est souvent une des raisons de leur fuite mais celles-ci continuent sur le parcours migratoire et à l'arrivée en France. En effet, peu de femmes arrivent à obtenir un visa et sont donc contraintes d'emprunter des chemins longs et dangereux sur lesquels beaucoup d'entre elles subissent des violences physiques, sexuelles et psychologiques. Elles deviennent particulièrement vulnérables aux réseaux de traite humaine.

---

<sup>14</sup> Chiffres de l'Insee.

Un fois arrivée en France, leurs espoirs de protection se heurtent aux réalités des politiques migratoires. En tant que femmes, migrantes, parfois racisées, et souvent en situation administrative précaire, elles sont davantage vulnérables aux violences sexuelles et sexistes. Beaucoup de femmes que j'accompagne me témoigne que « rien n'est gratuit lorsqu'on est à la rue ».

À titre d'exemple, une étude réalisée en 2017 par le Comède<sup>15</sup> auprès de 16 000 de leurs patients et patientes, révèle que 74 % des femmes déclarent des antécédents de violences liées au genre, et 52 % des antécédents de torture<sup>16</sup>.

---

<sup>15</sup> Comité pour la santé des exilés

<sup>16</sup> Tapié de Céleyran F, Astre H, Aras N, Grassineau D, Saint-Val T, Vignier N, et al. Étude nationale sur les caractéristiques des personnes migrantes consultant dans les Permanences d'accès aux soins de santé en France en 2016.

## Partie 3 : Voix de mères exilées

Binta, Aïssatou, Néné et Eugenie<sup>17</sup> sont quatre femmes que j'ai rencontré au local des femmes. Je les ai accompagnées ou les accompagne toujours dans leurs démarches de santé. Toutes trois ont exilé seules, toutes trois ont des enfants. Elles les ont confiés avant de partir, de venir ici, chercher une sécurité et un avenir meilleur. C'est à partir de leur récit, de leur vécu de mère loin de leur enfant que je propose ici une analyse.

- ***Quelle place pour être mère ?***

Puisque mon mémoire vient interroger le lien mère-enfant existant malgré la distance, il me semble important de réfléchir au terme de parentalité.

Le terme parentalité a été créé dans les années 1950 par les psychanalystes (Benedek - 1959, Racamier - 1961) et désignait, dans un premier temps, un processus de maturation psychique qui se développe aussi bien chez la mère (maternalité) que chez le père (Paternalité, Carel 1974).

Aujourd’hui, le comité national de soutien à la parentalité désigne la « parentalité » comme :

*« L'ensemble des façons d'être et de vivre le fait d'être parent. C'est un processus qui conjugue les différentes dimensions de la fonction parentale, matérielle, psychologique, morale, culturelle et sociale. Elle qualifie le lien entre un adulte et un enfant, quelle que soit la structure familiale dans laquelle il s'inscrit, dans le but d'assurer le soin, le développement et l'éducation de l'enfant. »*

Ici, on peut se demander de quelle manière ces femmes peuvent-elles continuer à exercer leur parentalité loin de leur enfant ?

---

<sup>17</sup> J'ai pris soins de changer les prénoms et de ne pas donner d'élément qui pourraient permettre de reconnaître les personnes.

## **Recherche de protection et d'une vie meilleure**

Lorsque je demande à Binta quelles sont ses motivations de départ, elle me répond « ce sont mes enfants d'abord ». Les raisons du départ sont souvent liées à des violences et un contexte de vie très difficile. Mais ce qui frappe dans ces entretiens c'est la recherche de protection et d'une vie meilleure pour elle mais surtout pour leurs enfants. Binta m'explique : « Pour moi c'est comme si c'était déjà fini, parce qu'il y a beaucoup de choses que j'ai perdu, donc c'est comme si je vivais maintenant pour mes enfants ». Partir et tenter une vie ailleurs est parfois le moyen de permettre une vie meilleure à leurs enfants, au pays. Lors des propos introductifs d'une journée d'étude, *Femmes en exil*, organisé par l'Orspere-Samdarra en 2016, Rached Sfar, responsable du service asile et hébergement de l'ADATE<sup>18</sup>, explique en parlant des motivations de l'exil « Qu'une des raisons essentielles des femmes est la protection des enfants ».

Aïssatou, elle, conclut son entretien par cette phrase : « Avec tout ce que j'ai traversé, même s'ils ne m'aident pas, qu'ils aident mes enfants au moins. » Elle parle ici de la France, déboutée de sa demande d'asile, elle a compris qu'elle n'aurait pas de protection mais espère pourvoir aider ses enfants quand même. Ces phrases sont fortes et reflètent une certaine notion de sacrifice de ces mères pour leurs enfants.

Dans son livre *mères et bébés en errance migratoire*, Christine Davoudian explique que la migration féminine à changer ces dernières années et que « nous voyons alors se dessiner de nouvelles figures du féminin qui refusent que l'on marchandise leur corps pour fonder les alliances et exigent une autre place comme sujet social dans la structure familiale et dans le couple. Beaucoup traverseront alors les frontières et les mers pour se construire un avenir meilleur ». Ce constat va dans le sens des témoignages d'Aïssatou, Binta, Néné et Eugénie.

## **Un rôle fondamental dans l'éducation**

A travers les récits de Néné, Binta et Aïssatou, on comprend à quel point leur rôle est essentiel dans la réussite et l'avenir de leurs enfants et ce malgré la distance. Elles jouent un rôle actif et fondamental dans leur éducation en les encourageant dans leur parcours scolaire et dans leurs réussites qu'elles expriment avec fierté : « mon fils, il a passé le bac, il l'a eu. Le dernier le BEPC, il l'a eu aussi » (Néné) ou encore : « ma première fille, elle s'appelle Mariam, elle est

---

<sup>18</sup> Association loi 1901 fondée en 1974 en Isère qui a pour mission première d'accueillir, d'informer, d'orienter et d'accompagner socio-juridiquement et linguistiquement toute personne étrangère recourant à ses services.

née en 2013, elle a fait le droit. J'ai une autre fille qui a réussi son bac, elle s'appelle Oumou » (Aissatou).

Mais elles les soutiennent également dans des parcours plus compliqués comme le montre Aissatou lorsqu'elle parle de sa fille : « Elle n'a pas réussi le bac, elle a fait deux fois le bac, elle n'a pas de chance, mais quand elle m'a demandé, maman, je veux faire électricienne, je l'ai aidé. En ce moment, elle fait électricienne ».

Binta met en avant une vision encore plus large : celle de l'émancipation féminine. Elle veut que sa fille « puisse aller à l'école, qu'elle puisse savoir parler le français, travailler, être indépendante, qu'elle choisisse l'homme qu'elle-même elle veut ». Au-delà des études elle souhaite que sa fille puisse faire ses propres choix de vie et met tout en œuvre pour lui donner cette possibilité-là.

L'exercice de leur parentalité ne s'arrête pas à un soutien moral, ce sont elles qui rendent possible cela en prenant en charge financièrement les études comme le montre le témoignage d'Aissatou : « En ce moment, je fais des tresses. J'ai récupéré presque 40 euros. Rentrée à la maison, j'ai dit à mon cousin, amène-moi tout de suite faire transfert à mes enfants » ou de Néné : « Quand j'ai quitté le pays, je suis partie en Tunisie. Là-bas je travaillais, j'envoyais l'argent. ».

Elles sont des actrices majeures de l'avenir de leurs enfants, en leur offrant les moyens de s'instruire, de choisir leur propre voie, et de devenir autonomes dans la société.

Si l'on reprend la définition de la parentalité qualifiant « le lien entre un adulte et un enfant, quelle que soit la structure familiale dans laquelle il s'inscrit, dans le but d'assurer le soin, le développement et l'éducation de l'enfant », il est évident que malgré tous les freins rencontrés, ces femmes continuent d'exercer leur parentalité.

### **Une parentalité freinée et empêchée**

Un des freins principaux est la situation administrative dans laquelle elle se trouve. En effet, durant toute la procédure de demande d'asile, qui est longue et laborieuse, elles ne disposent pas d'autorisation de travail. Si elles n'obtiennent pas de protection internationale, elles seront en situation irrégulière et ne pourront pas non plus travailler. Or, toutes expriment l'importance de pouvoir envoyer de l'argent pour que leurs enfants puissent être scolarisés, puissent continuer leur étude ou encore puissent se faire soigner. Néné explique « depuis que je suis

rentrée ici, je ne travaille pas, je n'ai pas encore eu de papiers. J'ai envie qu'ils continuent, pour terminer leurs études, mais je n'ai plus le moyen. Parce que je ne travaille pas. Ça fait que c'est un peu compliqué ». Binta exprime que plus largement, l'argent qu'elle envoie permet à ses enfants d'accéder à certains besoins primaires comme manger ou se soigner : « Les enfants sont livrés à eux-mêmes là-bas. Si tu n'as pas quelqu'un qui va t'aider, ce n'est pas facile. Parce qu'ils doivent aller à l'école, ils doivent manger, ils doivent se soigner. Et puis toi aussi, tu es ici, tu ne travailles pas. Donc pour moi, ce n'est pas facile. »

L'avenir de leurs enfants là-bas semble conditionné à leur réussite ici, on peut alors facilement imaginer la pression psychologique qu'elles vivent continuellement et la double peine lorsque le verdict de l'OFPRA ou de la CNDA tombe et que c'est un refus. En effet, non seulement elles ne se sentent pas reconnues dans leur histoire et leurs blessures, ne comprennent pas comment toutes les violences vécues ne peuvent pas faire l'objet d'une protection internationale mais également voient la possibilité de subvenir aux besoins de leur enfants encore plus limitée. L'espoir d'un regroupement familial s'éloigne également.

**L'incertitude** vécue dans toutes les étapes de la procédure de demande d'asile rend compliqué l'exercice de leur parentalité. Comment rassurer ses enfants quand soi-même on n'est pas certaine de l'avenir qui nous est réservé ? Eugénie me dit, en parlant de sa fille : « Pour le moment, elle n'est pas tranquille. Quand je parle avec elle, elle pleure, moi aussi je pleure, parce qu'elle me demande, « maman, tu es où ? J'ai envie d'aller là où tu es, comme tu ne viens pas ». Eugénie dit que ça lui « fait mal au cœur ». Elle ne peut pas rassurer sa fille quant à l'avenir.

Aissatou, Binta, Néné et Eugenie ont toutes les quatre des liens directs avec leur enfants. Elles sont en lien téléphonique ou par Visio. Même s'il est rassurant pour elles d'avoir des nouvelles régulières, on peut voir à travers le témoignage d'Eugenie que ces échanges sont parfois douloureux. Il est difficile d'être un soutien moral et psychologique pour ses enfants à distance sans certitude face à l'avenir.

- ***Voix et silence, comment se parle l'enfant ?***

Un de mes questionnements au début de ce mémoire était de savoir pourquoi ce sujet était peu abordé. En effet, j'ai été relativement étonnée de découvrir, au fur et à mesure de mon expérience professionnelle, le nombre important de femmes ayant migré seules en étant contraintes de laisser leur enfant. Je me suis demandée : Pourquoi elles n'en parlent pas, ne le disent pas ? Est-ce que nous (personne accompagnante) ne prenons pas le temps de nous y intéresser ? Pourquoi ce sujet est très peu abordé au niveau professionnel, dans des formations ou autres lieux d'échanges des pratiques professionnelle ? De ces entretiens ressortent quelques pistes de réponses :

### **Le silence comme défense**

À travers les témoignages de ces femmes, une même réalité revient : parler de ses enfants quand ils sont loin est douloureux, parfois insupportable. Binta exprime : « Souvent, quand je parle, ça me fatigue parce que ça fait que je pense à eux beaucoup. Et c'est comme ça, quand je dors la nuit, mes larmes coulent ». Eugenie, elle dit : « Ça me fait du mal au cœur, vraiment surtout pour le moment, depuis que j'ai quitté là-bas en 2021. On est en 2025, 4 ans que je ne suis pas avec elle. » On peut facilement faire l'hypothèse que le silence devient un mécanisme de protection. Evoquer le souvenir de ses enfants est trop douloureux, ne pas en parler permet d'éviter de se plonger à nouveau dans ce souvenir. Le silence n'est pas un oubli mais une protection émotionnelle.

Il paraît alors évident que le soutien psychologique tel qu'on peut l'entendre de manière occidentale, je veux dire par là, penser que parler fait du bien, qu'il ne faut pas rester avec ces difficultés et ces questionnements, ne semble pas adapté, voir même risqué. « Forcer » la parole pourrait faire effraction à un système de défense qui leur permet de survivre dans cette situation.

### **Une parole parfois nécessaire**

Elles n'ont pas toujours le choix. Par exemple, lors des entretiens devant l'OFPRA, elles sont obligées de raconter leur histoire, de parler de leurs enfants, de justifier leur départ, de mettre en mots des blessures intimes. Dans ces moments, la parole devient douloureuse, mais nécessaire. Parler, c'est prouver qu'on est mère, qu'on a des responsabilités, des attaches, et parfois même des raisons de demander l'asile ou la protection.

Ce qui ressort de ces entretiens c'est que lorsqu'on leur pose des questions sur leur enfants, elles répondent. Mais leurs réponses sont brèves comme le montre le témoignage d'Eugenie : « quand je pars à l'association là-bas, elles me demandent, « Eugénie, tu as des nouvelles de ta fille ? » Je dis « oui, des fois je parle avec elle. ».

De plus, elle semble souvent interpellée sur cette question dans les différents lieux qu'elle fréquente : « Beaucoup d'associations que je fréquente, elles me demandent si j'ai des enfants. Je dis oui, après elles me demandent de ses nouvelles, après je leur explique. ». Ces questions touchent souvent à des blessures profondes. L'équilibre semble fragile entre le besoin de partager, peut être par politesse ou pour rester en lien avec l'association et le besoin de se protéger émotionnellement. En effet cela m'invite à ma questionner sur le choix ou plutôt le non choix qu'elles ont à répondre à ces questions. S'autorisent-elle à dire non face à une association, une personne qui les accompagne ?

Seule Binta évoque le fait de parler avec des professionnels comme une action qui peut lui faire du bien. Elle clôture l'entretien par cette phrase : « Je te dis merci pour ce moment, c'est bien aussi de parler avec quelqu'un qui te comprend. » laissant penser que dans un cadre de confiance, évoquer sa situation et son rôle de mère peut être bénéfique.

Ainsi, je peux dire que parfois il est utile, voir nécessaire de poser des questions, notamment pour comprendre les besoins, évaluer les situations familiales, ou accompagner lors de rendez-vous médicaux par exemple. Dans ces situations-là, il est essentiel d'aller au rythme de la personne, d'adopter une posture d'écoute et d'accepter parfois le silence comme une réponse. Cependant lorsque cela ne s'avère pas nécessaire, l'accueil bienveillant peut parfois se passer de mots. Si la personne souhaite en parler, elle en parlera.

- ***Quels soutiens trouvent-elles ici ?***

Ce qui ressort des entretiens montre une disparité des expériences et des vécus. On peut cependant distinguer deux niveaux de soutien : matériel et psychologique.

Aïssatou met en avant un soutien institutionnel lorsqu'elle arrive en France, malgré les lenteurs administratives : « depuis que je suis venue en France, ils m'ont aidée. Ils m'ont aidée parce qu'ils m'ont donné une carte OFII. Ils m'ont logée aussi, là-bas, je n'avais pas de problème, j'avais ma chambre, cuisine et tout. J'avais aussi une carte des restos du cœur. ». Elle a également trouvé du soutien auprès des associations dans lesquelles elle faisait du bénévolat. Mais c'est lorsqu'elle a eu une réponse négative de la CNDA que les choses se sont compliquées pour elle : « Mais le jour où on m'a dit que non, on ne va pas te donner le papier, c'est à ce moment-là que ça a commencé à bouleverser un peu. Puisque quand on ne t'a pas donné les papiers, tu vas rendre la chambre, tu sors tous les bagages que tu as. Et puis, ce n'est plus sûr. »

Eugénie parle également des associations lorsque je lui demande quel soutien elle trouve en France ? Cependant ces réponses amènent à penser que bien que le sujet de son vécu en tant que mère loin de ces enfants soit aborder dans les associations qu'elle fréquente, elle ne trouve pas un réel soutien de leur part « Beaucoup d'associations que je fréquente me demandent si j'ai des enfants. Je dis oui, après elles me demandent de ses nouvelles, après je l'explique. ».

Ce qui ressort de manière quasi systématiquement dans ces témoignages est l'absence d'un soutien spécifique à la parentalité et un accompagnement lié à la séparation familiale. En effet, aucune structure ou association n'est identifiée pour soutenir la relation avec les enfants restés au pays. « Je ne sais pas s'il y a des associations spéciales pour aider, je ne sais pas. Tu connais une association qui aide ? » me demandera Néné. Les besoins exprimés concernent le regroupement familial ou, à défaut, un soutien financier/organisationnel pour que les enfants puissent continuer à aller à l'école, se nourrir, se soigner. Cette demande revient dans trois entretiens sur quatre :

« S'ils peuvent m'aider pour que les enfants puissent venir à côté de moi. Ou si on peut m'aider pour qu'ils continuent leurs études en Afrique... ». Néné

« Bon, s'il y a des moyens pour m'aider aussi un peu. Parce qu'ils doivent aller à l'école, ils doivent manger, ils doivent se soigner. Et puis toi aussi, tu es ici, tu ne travailles pas ». Binta

« Si la France peut m'aider un peu à retrouver vraiment la stabilité. Avec tout ce que j'ai traversé, même s'ils ne m'aident pas, qu'ils aident mes enfants au moins, parce qu'ils n'ont que leur maman ». Aïssatou

Enfin, en ce qui concerne un soutien psychologique, cela ne semble pas être la demande principale. Seule Binta l'évoque : « A part la psychologue qui me pose des questions souvent, et puis toi aussi ». Elle clôture l'entretien par cette phrase : « Je te dis merci pour ce moment, c'est bien aussi de parler avec quelqu'un qui te comprend. » laissant penser que verbaliser son vécu lui a fait du bien.

Ainsi, les femmes expriment clairement un besoin d'un accompagnement plus spécifique : aides au regroupement familial, dispositifs de soutien financier pour les enfants restés au pays mais plutôt sur un plan matériel. Le besoin d'être soutenu psychologiquement n'apparaît pas spécifiquement dans ces témoignages. Ce manque de prise en charge spécifique soulève une interrogation quant à la prise en compte de ces situations dans les politiques d'accueil. L'exil des mères est pensé principalement à travers leurs besoins individuels en tant que demandeuses d'asile ou sans-papiers, mais peu à travers leur rôle de mères séparées de leurs enfants, ce qui génère une grande souffrance psychique et sociale.

## **Conclusion**

Face aux réalités d'accueil et à la complexité des procédures pour obtenir des papiers, ne pas raconter ce qui fait mal permet de tenir. Ainsi, le silence des mères en exil face à l'évocation de leurs enfants restés au pays apparaît comme un mécanisme de défense psychique. Mais ce silence est loin de signifier l'oubli de leur enfant. En rédigeant ce mémoire plus précisément la partie sur la parentalité en lien avec les entretiens réalisés, j'ai oublié, un certain temps, qu'elles étaient loin de leurs enfants tant leur rôle de mère est évident malgré la distance. Bien qu'au courant de cette réalité, je crois que je n'avais pas complètement conscience de tout ce que cela représentait. Je suis impressionnée par leur force, leur détermination à porter tout ce poids pour assurer un avenir meilleur à leurs enfants.

Il n'existe pas d'espace spécifiquement pensé et créé pour permettre un soutien adapté à la parentalité dans un contexte de séparation familiale. Ce vide, ainsi que le peu de littérature disponible sur ce sujet, révèle une absence de prise en compte de ces situations pourtant nombreuses dans les politiques d'accueil.

Il apparaît donc nécessaire de sensibiliser les professionnels accompagnants, qu'ils soient issus du domaine de la santé, du secteur social ou du milieu associatif, à cette problématique. Former les acteurs concernés permettrait de prévenir les difficultés relationnelles et émotionnelles.

Enfin, ce constat m'amène à m'interroger sur la pertinence de développer des dispositifs spécifiques visant à accompagner ces femmes, tels que des aides favorisant le regroupement familial ou des soutiens financiers destinés aux enfants restés dans leur pays d'origine, par exemple.

## Bibliographie

### Ouvrages :

MORO Marie-Rose. *Mille et une façons de bien s'occuper des bébés : aider les parents et les bébés d'où qu'ils viennent*. Courbevoie : Fondation Mustela, 2011, 61 pages.

Sous la direction de Domitille BLANCO. *Être parents ici quand on revient de loin. Regard croisé sur la parentalité en exil* Réseau Samdarra. 2011, 76 pages.

DAVOUDIAN Christine. *Mères et bébés en errance migratoire*. Yapaka.be, 2022, 64 pages.

SCHMOLL Camille. *Les damnées de la mer*. La découverte, 2020, 252 pages.

FASSIN Didier et DEFOSSEZ Anne-Claire. *L'exil, toujours recommencer*. Seuil, 2024, 448 pages.

GAL Mathilde et Tcholeiy. *Des vies orageuses*. Le monde à l'envers, 2023, 274 pages.

### Publications :

Jade Escriva. *Les femmes dans la migration internationale : Étude d'un parcours migratoire sous le prisme du genre*, 27/02/2023, Institut du Genre en Géopolitique.

Fondation M NH. *Promouvoir la santé des femmes sans domicile et en grande précarité dans l'agglomération grenobloise*. 2023

France terre d'asile. « *La nuit, si tu es seule, tu te caches mieux* » - *Exilées et isolées : une réalité ignorée*. 2025.

### Sites internet :

[www.info-droits-etrangers.org](http://www.info-droits-etrangers.org)

[www.immigration.interieur.gouv.fr](http://www.immigration.interieur.gouv.fr)

[www.lacimade.org](http://www.lacimade.org)

[www.ofpra.gouv.fr](http://www.ofpra.gouv.fr)

### Documentaire :

BORNET Margaux et SAMEL Léonie Documentaire, *Mère en exil*, 2021, 52 minutes.

## **Annexes**

### **Annexe 1 - Grille d'entretien**

#### **Mot d'introduction :**

« Merci d'avoir accepté cet entretien. Dans le cadre de mon DU Santé, société, migration, je m'intéresse au vécu des femmes qui ont quitté leur pays et qui ont dû laisser un ou plusieurs enfants. Je me suis rendu compte que ça concernait beaucoup de femmes mais qu'on en parlait peu. Je sais que cela vous concerne aussi puisque vous m'avez déjà parlé. Je me demande si c'est facile pour vous d'en parler, ou pas, si c'est nécessaire ou pas, comment vous en parlez, à qui ? Qu'est-ce que ça vous fait sentir ? »

#### **Questions :**

1. En quelques mots, quelles sont les motivations de votre départ ?
2. Comment s'appelle votre/vos enfants ? Pouvez-vous m'en parler ?
3. Comment parlez-vous de vos enfants ici, en France ? (Avec qui ? comment ? pourquoi ? ce que ça fait sentir ?).
4. Que pensez-vous du soutien apporté aux femmes dans votre situation ? (Associatif, Etatique, proche, connaissance, communauté etc. ?)

#### **Mot de fin :**

« Merci beaucoup de m'avoir accordé ce moment. Est-ce que vous souhaitez partager quelque chose d'autre ? »

## Annexe 2 - Entretien de Néné

**Peux-tu me dire en quelques mots, ce qui t'as motivé à quitter ton pays ?** C'est moi en fait, je vis dans une famille pauvre, mes parents sont pauvres, ils sont, comment on appelle ça, je ne sais pas, cultivateurs, ils font les champs. Maintenant, moi à l'âge de 19 ans, ils m'ont donné en mariage forcé, un mariage pour toute ma famille. C'était un cousin de mon papa âgé de soixante ans. C'était contre ma volonté parce que je n'étais pas d'accord pour ça. Maintenant, comme c'est les parents, je ne peux pas les désobéir. On était ensemble, on a fait les enfants. La première est née en 2003, puis mon fils en 2007, le dernier en 2012.

Maintenant, quand mon papa est décédé, mon mari a commencé à me faire des histoires, il a commencé à me battre, tout le temps, tout le temps, tout le temps. Je peux plus supporter, ça et j'ai quitté le pays. J'ai confié les enfants à la nièce de sa petite sœur.

**Est-ce que tu peux être en lien depuis la France ou tu n'as pas de nouvelles ?** J'ai des nouvelles, parce que c'est moi qui les ai mis à l'école, tout le temps, je suis en communication avec eux. Ma fille elle fait un BTS cette année, elle est en classe d'examen. Maintenant, mon fils, lui, il a passé le bac, il l'a eu. Le dernier le BEPC (Brevet d'Etude du premier Cycle), il l'a eu aussi. Donc, je suis en communication avec eux.

**C'est toi qui envoies l'argent pour qu'ils puissent faire leurs études, c'est ça ?** Oui, c'est moi. Parce que j'étais en Tunisie. Quand j'ai quitté le pays, je suis partie en Tunisie. Là-bas je travaillais, j'envoyais l'argent. Mais depuis que je suis rentrée ici, je ne travaille pas, je n'ai pas encore eu de papiers. J'ai envie qu'ils continuent, pour terminer leurs études, mais je n'ai plus les moyens. Parce que je ne travaille pas. Ça fait que c'est un peu compliqué

**Quand tu es en France, ici, est-ce que tu en parles de tes enfants ? Avec qui ?** Quand j'ai demandé l'asile, j'ai mentionné les noms. J'ai dit que j'ai trois enfants, je sais que j'ai mis les noms. Parfois, les associations, ils m'en demandent. Je dis que j'ai des enfants que j'ai laissés en Afrique.

**Qu'est-ce que ça te fait sentir d'en parler ?** Ça me rend un peu triste parce qu'il y a longtemps que je les ai laissés. J'ai envie de les voir, eux aussi, ils ont envie de me voir. Quand ils veulent parler, ça me rend un peu triste.

*Est-ce que tu trouves qu'il y a du soutien qui est apporté ici en France aux femmes qui sont dans cette situation ?* En fait, je ne sais pas beaucoup. Je ne sais pas du tout. Je ne sais pas s'il y a des associations spéciales pour aider, je ne sais pas. Tu connais une association qui aide ?

*Et ce serait quel genre d'aide que tu aimerais trouver ?* S'ils peuvent m'aider pour que les enfants puissent venir à côté de moi. Ou si on peut m'aider pour qu'ils continuent leurs études en Afrique...

*Merci beaucoup d'avoir répondu à cet entretien.*

Merci beaucoup.

### Annexe 3 - Entretien de Binta

**Qu'est-ce qui t'a motivée à partir de chez toi ?** C'est mes enfants d'abord. Parce que pour moi c'était déjà, c'est comme si c'était déjà fini parce qu'il y a beaucoup de choses que j'ai perdu, je n'ai pas été à l'école. J'ai encore mes autres copines qui vont à l'école, qui s'amusent, qui font beaucoup de choses, j'ai perdu tout ça. Donc c'est comme si je vivais maintenant pour mes enfants. Comme chez nous, c'est à partir des 16 ans, 15 ans qu'on donne les filles au mariage, je me suis dit que ma fille aussi va subir la même chose que moi, donc c'est la partie-là qui a fait que je suis partie, parce que je ne voulais pas que ma fille aussi, on lui donne un mariage. Au moment où je suis venue elle allait avoir 14 ans. Vers 15 ans, 16 ans, son père a commencé à prendre dote de ma fille. Donc lorsqu'elle va avoir 15 ans ou bien 16 ans, à partir des 17 ans, ils vont lui donner à quelqu'un qui va partir avec elle. Elle, elle voulait aller à l'école, elle m'a dit qu'elle voulait être médecin. Donc je ne voulais pas que ses rêves se brisent. Je ne voulais pas que sa vie soit comme pour moi, comme ça. Je veux qu'elle puisse aller à l'école, qu'elle puisse savoir parler le français, travailler, être indépendante, qu'elle choisisse l'homme qu'elle-même elle veut.

**Et comment ils s'appellent tes enfants ?** La plus grande, c'est G., elle est née en 2009. La F. elle est née en 2012 et le dernier est né en 2017 donc ça peut faire combien d'années ?

**Eh bien, G. du coup, elle a 16 ans, F elle a 13 ans et le dernier, il a 8 ans. Tu as quitté la Côte d'Ivoire en quelle année ?** En 2023. Tu as vu, quand tu n'es pas allé à l'école, c'est difficile de te rappeler, il y a des choses que tu oublies. Quand quelqu'un est parti à l'école, il peut écrire, garder les dates, même si c'est dans 10 ans, dans 20 ans, tu peux te rappeler.

**Et donc, quand tu es partie tu as confié tes enfants, c'est ça ?** Oui. J'ai confié mes enfants à une dame, c'est elle qui les garde. Ce n'est pas facile, mais il n'y a pas de choix aussi. Surtout ma fille, comme elle est entrain de grandir maintenant si je suis à côté d'elle c'est bon.

**Et quand tu es en France, ici, tu en parles de tes enfants avec des gens ?** Oui. Plus avec les gens qui me suivent à Lyon. C'est à elles souvent.

**Sinon, tu n'en parles pas trop ?** Non.

**Tu sais pourquoi tu n'en parles pas ?** Souvent, quand je parle, ça me fatigue parce que ça fait que je pense à eux beaucoup. Et c'est comme ça, quand je dors la nuit, mes larmes coulent, ça

fait que... Des fois aussi, il y a des jours, tu veux parler un peu, il y a des jours aussi, quand tu parles, ce n'est pas facile.

**Est-ce que tu trouves qu'il y a du soutien qui est apporté ici en France aux femmes qui sont dans cette situation-là ?** Bon, ce côté-là ? Non. A part la psychologue qui me pose des questions souvent, et puis toi aussi.

**Qu'est-ce qui pourrait exister qui pourrait faire du bien ?** Bon, s'il y a des moyens pour m'aider aussi un peu. Parce que, lorsque que tu es avec les enfants comme ça, ou quand tu laisses les enfants là-bas, en Afrique, ce n'est pas comme ici, les enfants n'ont pas les droits. Les enfants sont livrés à eux-mêmes là-bas. Si tu n'as pas quelqu'un qui va t'aider, ce n'est pas facile. Parce qu'ils doivent aller à l'école, ils doivent manger, ils doivent se soigner. Et puis toi aussi, tu es ici, tu ne travailles pas. Donc pour moi, ce n'est pas facile.

**Est-ce que toi, il y a d'autres choses que tu veux dire, ou partager ?** Je te dis merci pour ce moment, c'est bien aussi de parler avec quelqu'un qui te comprend.

**Merci à toi surtout.**

## Annexe 4 - Entretien d'Eugénie

***En quelques mots quelles sont les motivations de ton départ ?***

Ma première motivation de quitter le pays, c'est par rapport à la violence que j'ai vécue. Parce que pendant deux ans j'ai été mariée à un mariage forcé. A chaque fois, j'ai eu des problèmes avec mon mari là-bas. J'ai subi beaucoup de violences de la part de mon mari et avec mon père aussi. Donc c'est à cause de ça que j'ai quitté le pays.

***Tu m'as déjà dit que tu as une fille, comment elle s'appelle ?***

Ma fille, elle s'appelle Salimatou. Pour le moment, elle n'est pas tranquille, parce que moi, le jour que j'ai quitté là-bas, c'est le même jour où j'ai enlevé ma fille là-bas, pour l'amener dans un village. Je l'ai confiée là-bas à la maman de ma copine, donc elle est avec elle. Salimatou aussi, elle pleure là-bas à cause de moi. Quand je parle avec elle, elle pleure, moi aussi je pleure, parce qu'elle me demande, « maman, tu es où ? J'ai envie d'aller là où tu es, comme tu ne viens pas ». Donc ça me fait du mal au cœur vraiment.

***Quel âge elle a ?*** Elle a 10 ans.

***Et tu arrives à avoir un lien avec elle ?*** Oui, des fois je parle avec elle. Là où elle habite, il n'y a pas beaucoup de réseaux, c'est de temps en temps, elle profite de m'appeler, mais pas tout le temps.

***Comment tu parles d'elle ici en France ?*** Des fois il y a des gens qui me demandent la situation de ma fille, après je leur explique. Par exemple, quand je pars à l'association là-bas, elles me demandent, « Eugénie, tu as des nouvelles de ta fille ? » Je dis « oui, des fois je parle avec elle ».

***Et qu'est-ce que ça te fait sentir d'en parler ?*** Ça me fait du mal au cœur, vraiment surtout pour le moment, depuis que j'ai quitté là-bas en 2021. On est en 2025, 4 ans que je ne suis pas avec elle, c'est ça. Ça me fait du mal au cœur, parce que quand je pense à ma fille pour le moment, elle n'est pas avec moi. Je l'ai laissé à quelqu'un, comme ça, elle n'est pas avec ma maman, personne, sauf elle est au village.

***Et qu'est-ce que tu penses du soutien apporté en France aux femmes qui vivent ça ?*** Le soutien c'est par exemple pour aider quelqu'un ? Les associations, par exemple quand elles me

posent la question je leur réponds. Parce que des fois il y a beaucoup de gens qui me demandent ça.

***Est-ce qu'il y a trop de gens qui te demandent ?*** Non, c'est les associations, quand je passe là-bas par exemple, comme le local des femmes, ou bien à la maison des habitants. Beaucoup d'associations que je fréquente, elles me demandent si j'ai des enfants. Je dis oui, après elles me demandent de ses nouvelles, après je l'explique.

***Est-ce que tu en parles avec d'autres personnes en dehors des associations, d'autres femmes par exemple ?*** Il y a des Guinéennes aussi, elles me demandent si j'ai des enfants. Je dis oui, après elles me demandent, je leur explique.

***Est-ce que toi tu veux me dire d'autres choses ?*** Merci beaucoup pour tes questions aussi, je suis vraiment contente.

## Annexe 5 - Entretien d'Aïssatou

*Peux-tu me dire en quelques mots quelles sont les motivations de ton départ ?* Les motivations de mon départ ça a commencé avec un mariage échec, avec des enfants que j'ai eu avec mon mari qui est parti et qui m'a laissé seule. Bon à part ça je me suis lancée dans l'entrepreneuriat pour aider des femmes qui sont comme moi, qui ont des enfants qu'on a abandonnés. Avec cet entrepreneuriat que j'ai fait pendant des années je me suis retrouvée avec des femmes qui veulent travailler. Les politiciens ils ont voulu me rencontrer et ils ont vu qu'il y a des femmes avec moi qui travaillent pour faire des transformations de légumes, des céréales locales. Eux ils n'ont pas besoin de céréales locales ni de transformation mais ils ont besoin de l'électorat. Il y a beaucoup de femmes qui sont avec nous et peut-être qu'ils ont besoin de ces femmes-là pour leur propre politique. Parce que tu sais au Sénégal c'est les femmes qui font avancer la politique. Si tu as besoin de l'électorat il faut aller vers les femmes. Donc ils ont voulu me voir et parler avec moi. Moi aussi j'ai parlé avec les femmes en leur disant : comme c'est le gouvernement qui veut qu'on les aide nous aussi peut-être ils vont nous aider en retour pour des certifications de ce qu'on fait, les transformations et tout, pour qu'on puisse vendre tout ce qu'on fait dans les autres régions, dans les autres pays. Malheureusement c'est quand je suis rentrée dans la politique que j'ai eu beaucoup de problèmes. Dans la politique il y a des tendances, il y a des coups bas, tu sais ils m'ont amené beaucoup de problèmes. Un jour il y a un nouveau parti qui voulait accéder au pouvoir, c'est ce nouveau parti même qui est au pouvoir en ce moment. Ils sont venus me voir pour parler avec moi, pour que je puisse me transférer puisque les autres partis ils ne m'ont pas bien aidé. Les femmes m'ont dit d'accepter avec ce nouveau parti, ils ne sont pas encore au pouvoir mais ils vont nous aider. Mais moi je ne voulais pas, je n'ai pas l'habitude de parler avec ces gens-là et puis arrêter avec ceux-ci pour travailler avec d'autres personnes, j'ai dit non, on travaillait pour nous, on va se débrouiller seules, dieu va nous aider. Mais elles ne voulaient pas entendre ce que j'ai dit. Quand ils sont venus me voir pour me parler de leur programme j'ai dit « vraiment moi je ne peux pas vous aider » et c'est là où j'ai fait des erreurs parce qu'ils ont récupéré les femmes qui voulaient partir, ils ont trouvé de l'argent et ont promis beaucoup de choses à ces femmes-là. Elles, elles sont parties moi je ne pouvais pas partir donc c'est pour cela que j'avais beaucoup de problèmes à la fin. Ils m'ont dit « toi tu veux continuer à aider le parti qui est au pouvoir à obtenir un troisième mandat mais nous on ne va pas te laisser faire ». Moi ce n'était pas pour ça mais j'avais l'habitude de travailler avec eux, c'était difficile pour moi à la fin, j'ai hésité mais tu sais je ne peux pas travailler pendant 5 ans, 6 ans pour un jour tout jeter tout et puis perdre tout à cause de ces gens. Je me suis battu avec

eux, battu ce n'est pas avec les mains ou quelque chose comme ça mais je leur ai dit « je ne vais pas faire ce que vous voulez que je fasse ». C'est ça qui a amené tous les problèmes qui m'a conduit à revenir dans ce pays.

Quand je suis passé à l'OFPRA, j'ai expliqué ça dans mon récit. Ils ont dit « tout ce que tu as dit là, on sait peut-être, c'est vrai, mais il y a quelque chose qu'on n'a pas vu » puisque pour eux, je devais rester là-bas pour que la police m'attrape, pour qu'elle me donne quelque chose, mais moi je ne pouvais pas rester, si la police m'attrapait, non seulement ils vont me garder, mais aussi ils vont gâcher mon casier judiciaire. À chaque fois, je me dis à mes enfants, il ne faut pas rentrer dans des choses qui ne vont pas bien, sinon on reviendra et on va gâcher votre casier judiciaire. Donc là où vous êtes, il faut essayer d'être correct, faire ce que tu dois faire, travailler et retourner à la maison. Tous ces gens-là qui sont au pouvoir, vraiment, ils ne sont pas des diplomates. Oui, parce qu'un État qui parle, qui accuse les gens, qui parle dans les médias, partout, ils insultent les gens, ils insultent tout le monde, vraiment, moi, je n'ai jamais vu ça depuis que je suis née. Mon père était socialiste, ma maman était socialiste, elle faisait la politique elle aussi, mais je n'ai jamais vu ce genre de politique au pays.

**Comment ils s'appellent, tes enfants ?** Bon, moi, ma première fille, elle s'appelle Mariam, elle est née en 2013, elle a fait le droit. Elle ne pouvait plus continuer ses études en ce moment parce qu'elle a un problème de santé. Le deuxième, c'est un garçon, lui, il s'appelle Abdou. Lui aussi, en ce moment-là, il a arrêté un peu ses études, il a fait master 2 en sociologie. Il y a une troisième, Zeinab c'est une fille, elle n'a pas réussi le bac, elle a fait deux fois le bac, elle n'a pas de chance, mais quand elle m'a demandé, maman, je veux faire électricienne, je l'ai aidé. En ce moment, elle fait électricien. L'autre fois, elle m'a dit, j'ai fait stage dans un grand hôte. Elle est née en 2003. J'ai une autre fille qui a réussi son bac, elle s'appelle Oumou. Un jour, elle m'a dit, maman, moi, je veux faire médecine. Elle a fait un bac scientifique. Elle m'a appelée pour me dire, on m'a orientée dans le Brousse. Difficile. J'ai cherché au téléphone quelqu'un pour l'héberger. Un jour, on m'a mis un rapport avec une famille donc, elle est là-bas, elle fait sa première année en médecine. Elle est née en 2005. Il reste la dernière, elle avait 14 ans, mais maintenant, elle a 15 ans. Elle, elle fait l'école, le lycée. Elle s'appelle Amina.

Le papa il m'a abandonné avec 5 enfants mais heureusement je me suis débrouillée. A chaque fois je leur dis si vous ne faites pas les études, votre père il va dire je l'ai laissé, abandonné, c'est pour cela que les enfants ils ne valent rien. Il ne faut pas faire ça. Il faut que vous étudiez

pour moi. De toute façon, je me suis débrouillée pour parler un peu correctement le français. Ce n'est pas correct, mais je me suis débrouillée quand même.

*Est-ce que tu en parles de tes enfants ici en France et comment tu en parles ?* Moi, j'ai parlé avec la première assistante sociale. A ce moment, ma fille, elle voulait faire le bac. Moi je voulais qu'elle vienne ici en France pour terminer ses études. Elle m'a dit, il ne faut pas parler ça dans ta demande d'asile, mais elle m'a envoyé vers une association avec qui je peux parler et qui peut m'aider si elle a réussi son bac pour qu'elle vienne ici. J'ai cherché, cherché comme je n'ai rien vu, j'ai laissé. Quand elle m'a dit, maman, j'ai réussi mon bac, je lui ai dit, de rester là-bas, de continuer. Avec le garçon qui fait sociologie, il avait déposé, avant de faire master 2, une demande au Centre culturel français pour chercher une école. On lui a donné une école à Rouen. Mais quand l'université de Rouen a accepté, il a envoyé des documents et tout. Il a mis ça avec son passeport. On est retourné à l'ambassade pour demander le visa pour qu'il vienne faire les études. Mais c'est là-bas qu'on ne lui a pas donné le visa. Il m'a dit, maman, qu'est-ce qu'on va faire ? Je lui ai dit, continue tes études, un jour viendra. Il m'a même dit, est-ce qu'on ne peut pas essayer le Canada pour voir s'il peut m'accepter ? Je lui ai dit, moi je ne sais pas pourquoi, mais moi j'ai envie que tu fasses tes études en France parce que c'est la France qui donne des vraies études.

Tu sais en ce moment, je fais des tresses, je sais faire des jolies tresses. J'ai récupéré presque 40 euros. Rentré à la maison, j'ai dit à mon cousin, amène-moi tout de suite faire transfert à mes enfants. Heureusement, mon frère qui est en Italie, chaque quinze, il envoie au minimum 100 euros pour mes enfants, il m'aide. 100 euros, ce n'est rien, mais c'est bien parce que c'est quelque chose chez nous.

Ma fille qui fait médecine, il y a quelqu'un qui lui dit qu'il faut changer de filière. Quelqu'un a dit la France elle peut te donner, mais change de filière. Elle, elle a dit, si c'est pour changer la médecine qu'elle a choisie depuis le bas âge, elle va arrêter de demander parce qu'elle ne peut pas changer ça. Et puis moi je la connais, ma fille là, elle est très gentille. Elle est l'amie de tout le monde. Vraiment, elle est comme moi. Vraiment, je sais qu'elle a ce cœur-là de faire médecine. Parce que vraiment, elle aime beaucoup aider les gens. C'est pour ça qu'elle ne veut pas changer sa filière. Je lui ai dit, quand tu viens ici, un jour peut-être en France, il va avoir pitié de moi pour me donner le papier. Je vais travailler pour te payer. Pour payer tes études, vraiment. Quand je travaille ici, ce n'est rien que pour mes enfants, que pour mes enfants. Un

jour viendra, ce gouvernement qui est au pouvoir ils vont quitter. Quand ils quittent le pouvoir, je ne sais pas qui va d'autre venir mais je n'aurai peut-être plus peur pour revenir au pays.

Excuse-moi, je ne peux pas parler de cette histoire sans pleurer. Faire tout ce temps pour effacer tout. Laisser mon entreprise comme ça. Mais ça va, je veux qu'ils viennent ici en France. Parce que j'ai vu qu'ils faisaient leurs études, ils peuvent un jour vraiment servir ici, en France. Ils peuvent servir à quelque chose.

*Qu'est-ce que tu penses du soutien qui est apporté ici en France aux femmes qui sont dans cette situation, qui ont dû laisser des enfants dans leur pays d'origine ?* Bon là, je peux dire ce que moi je pense. Parce que les autres, tu sais, ils ne vont pas te dire ce qu'ils ressentent ou bien ce qu'ils traversent. Mais moi, j'ai vu que depuis que je suis venue en France, pour la première fois, ils m'ont aidée. Ils m'ont aidée parce qu'ils m'ont donné une carte OFIII. Ils m'ont logée aussi, là-bas, je n'avais pas de problème, j'avais ma chambre, cuisine et tout. J'avais aussi une carte des restos du cœur. Tout ce que j'avais. Vraiment, ils m'ont aidée. On m'a dit qu'il y a des pays qui ne font pas ça, qui n'aident pas les gens comme ça. Mais là, en France, tu viens, tu te sens mieux. Tu t'es sentie soutenue. Oui. Même si ta procédure a duré, vraiment, tu n'as aucun problème. Peut-être, si on t'a refusé le papier, il y a quelqu'un qui m'a dit qu'après, ils vont t'aider avec le 115 pour te loger quelque part. Ce qui est un peu difficile, c'est de rester encore 7 ans, pour obtenir le titre de séjour. Et puis, tu n'as pas le droit de travailler puisque tu n'as pas de papier. Tout ça, c'est un peu difficile pour quelqu'un qui reste dans un pays, vraiment, pendant tout ce temps, sans travailler.

Heureusement, moi, quand je suis venue pour la première fois, on m'a dit qu'il fallait faire bénévolat, ça m'a apporté beaucoup de choses puisque je sais ce qui se passe dans les associations. J'ai appris à faire l'accueil, j'ai appris à faire le café pour beaucoup de monde. Et puis, j'aime beaucoup ce boulot. Je me lève à 5 heures du matin pour venir m'installer au café. Pour donner aux gens jusqu'à midi. À part là-bas aussi, j'ai fait bénévolat à la banque alimentaire.

Ici, j'avais un peu oublié l'écriture, le français. Donc, ils m'ont aidé. Je suis allée faire des cours au Secours catholique. Vraiment, j'ai tout fait. La couture aussi. Pendant les fêtes de Noël, on a fait des sacs. Ils m'ont beaucoup aidée. Mais le jour où on m'a dit que non, on ne va pas te donner le papier, c'est à ce moment-là que ça a commencé à bouleverser un peu. Puisque quand on ne t'a pas donné les papiers, tu vas rendre la chambre, tu sors tous les bagages que tu as. Et

puis, ce n'est plus sûr. En attendant le temps que le 115 va t'aider, tu ne sais pas comment tu vas faire pour l'instant.

*Est-ce que tu voulais partager autre chose ?* Donc, tout ce que je voulais partager à ce moment, c'est si la France peut m'aider un peu à retrouver vraiment la stabilité. Puisque c'était un peu difficile pour moi. Avec tout ce que j'ai traversé, même s'ils ne m'aident pas, qu'ils aident mes enfants au moins, parce qu'ils n'ont que leur maman. Ils n'ont que leur maman. Leur papa est parti, il n'a jamais donné une maison à ses enfants. Pourtant, il a une grande maison, avec sa femme et tout. Mais mes enfants, toujours c'est avec moi. Seul, seul, seul, seul. Voilà, c'est ça, de toute façon, je suis là. Je vais revenir à Grenoble, rester aussi, continuer. Peut-être avant les sept ans, puisque j'ai déjà fait deux ans et demi ici, il me reste cinq ans.